

Résumé des mandats
Réunion du Congrès de la CLASSE
Tenue le 22 avril 2012 au Collège de Maisonneuve

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
 - 1.4 Adoption du procès-verbal
- 2.0 Accueil des associations membres de la CLASSE
- 3.0 Plan d'action
 - 3.1 Grève
 - 3.2 Manifestations et actions
 - 3.3 Négociations
- 4.0 Bilans
- 5.0 Femmes
- 6.0 ASSÉ
- 7.0 Revendications
- 8.0 Finances
- 9.0 Élections
 - 9.1 Comités et Conseils de la CLASSE
 - 9.1.1 Présentation
 - 9.1.2 Plénière
 - 9.1.3 Scrutin
- 10.0 Prochains Congrès de la CLASSE
- 11.0 Avis de motion
 - 11.1 Dépôt des avis de motion
 - 11.2 Traitement des avis de motion
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée

Adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès de la CLASSE du 15 avril 2012.

Accueil des associations membres de la CLASSE

1. Que l'on accueille comme membres de la CLASSE les associations suivantes :
 - AGECEM (Association générale étudiante du collège d'Édouard Montpetit)
 - AEDLLM-UdeM (Association étudiante du département de littératures et langues modernes)
 - AECMM (Association étudiante du Conservatoire de musique de Montréal)
 - AÉÉÉCUM (Association des étudiantes et étudiants en études cinématographiques de l'UdeM)

Plan d'action

Grève

1. Que la CLASSE condamne publiquement la violence physique délibérée contre des personnes sauf dans les cas de légitime défense.

2. Que la CLASSE défende activement le principe de désobéissance civile et les actions qui en relèvent, sans s'en dissocier ;
Que la CLASSE rappelle que la désobéissance civile n'est pas de la violence ;
Que la CLASSE condamne la violence policière et institutionnelle dont sont victimes systématiquement les étudiantes et les étudiants, notamment la discrimination à l'accessibilité aux études selon des critères socio-économiques, les injonctions brimant le droit de grève et la liberté d'association, les humiliations, l'intimidation, la répression violente de la part des forces de l'ordre et des administrations.
Qu'en ce sens la CLASSE exige d'être incluse dans tout processus de négociation avec le gouvernement dans le cadre de la présente grève, au même titre que les autres organisations étudiantes;
Que la CLASSE considère comme clôt le débat public sur cette question;
Que le comité média de la CLASSE soit mandaté d'annoncer cette prise de position dans les plus brefs délais.
Que la CLASSE souligne la légitimité de la démocratie directe, qui s'exerce notamment en assemblée générale;
Que les porte-paroles rappellent que les votes pris à mains levées en assemblée ne relèvent pas de l'intimidation, mais sont plutôt l'affirmation d'une volonté des membres de procéder ainsi.

3. Que, dans la mesure du possible, soit remplacé le communiqué de presse émis par la CLASSE plus tôt aujourd'hui, par : « Titre : Correctifs. La CLASSE prend position sur la violence. Le libellé de la proposition adoptée par le Congrès est le suivant :
Que la CLASSE condamne publiquement la violence physique délibérée contre des personnes sauf dans les cas de légitime défense.
Que la CLASSE défende activement le principe de désobéissance civile et les actions qui en relèvent, sans s'en dissocier ;
Que la CLASSE rappelle que la désobéissance civile n'est pas de la violence ;
Que la CLASSE condamne la violence policière et institutionnelle dont sont victimes systématiquement les étudiantes et les étudiants, notamment la discrimination à l'accessibilité aux études selon des critères socio-économiques, les injonctions brimant le droit de grève et la liberté d'association, les humiliations, l'intimidation, la répression violente de la part des forces de l'ordre et des administrations.
Qu'en ce sens la CLASSE exige d'être incluse dans tout processus de négociation avec le gouvernement dans le cadre de la présente grève, au même titre que les autres organisations étudiantes;
Que la CLASSE considère comme clôt le débat public sur cette question;
Que le comité média de la CLASSE soit mandaté d'annoncer cette prise de position dans les plus brefs délais.
Que la CLASSE souligne la légitimité de la démocratie directe, qui s'exerce notamment en assemblée générale;
Que les porte-paroles rappellent que les votes pris à mains levées en assemblée ne relèvent pas de l'intimidation, mais sont plutôt l'affirmation d'une volonté des membres de procéder ainsi.»

Plus de détails seront amenés lors de la conférence de presse du lundi 23 avril 2012 à 9h00